



BUREAU EXECUTIF

Bruxelles, le **6 octobre 2021**

Procès-Verbal de la réunion

Présences :

Didier FREROT, Président

Marc PARIZEL, 1^{er} Vice-Président

Jean PATINET, Trésorier

Excusé : Christian DEJASSE, Vice-Président

Invité : Thierry Klutz, Directeur technique

Ouverture du bureau à 14h00.

Les points 3, 11 et 12 sont traités en présence du Directeur technique de la FMWB.

1. BMA – Paiement cotisation 2021

Nous avons reçu une demande de la BMA concernant notre cotisation 2021 qui n'a pas encore été versée. Nonobstant le fait que nous n'avons pas encore reçu l'ensemble des pièces justificatives qui nous permettront de récupérer le montant, partiellement ou totalement, il nous incombe de verser cette cotisation.

Le BE décide donc de verser les 25.000 € à la BMA et d'insister pour que les justificatifs devant constituer notre dossier PP 2021 nous soient transmis rapidement.

Action : Jean pour le paiement et Marc pour le suivi au niveau des justificatifs.

2. AMPL : assurance 2022

Jean a eu contact avec notre courtier. Il existe 4 types de police d'assurances à l'AMPL.

Pour la RC, l'AMPL aura une police spécifique étant donnée l'évolution statistique des 5 ou 6 dernières années. Les statistiques des 3 dernières années sont plus favorables. Ce qui pourra déboucher, espérons, sur une revue à la baisse de la tarification d'ici 1 ou 2 ans. Le BE estime qu'il est important que des délégués MX de la FMWB se rendent sur place lors des organisations AMPL afin de conseiller les organisateurs et prouver à l'assureur que nous metton stout en place pour réduire le nombre d'accidents.

Le BE est également d'avis qu'un contrat d'engagement bilatéral doit être signé entre l'AMPL et la FMWB.

Action : Rédaction du contrat d'engagement + prévoir une date de réunion avec l'AMPL après le 21 novembre 2021 (Didier)

3. Plans Programmes 2022

Les plans programmes 2022 (SHN et FC) doivent être rentrés auprès de l'ADEPS avant le 31 octobre 2021.

Action : Marc avec l'aide de Thierry se chargent de faire une proposition.

4. Licences, droits calendrier, droits d'organisation 2022

Aucune augmentation des tarifs d'assurance n'est envisagée par notre assureur pour 2022. Le BE est unanimement d'avis de maintenir l'ensemble des tarifications en vigueur pour 2022.

5. Aide Club - Covid 2021 de la FWB

Une demande de renseignements a été envoyée aux 59 clubs entrant dans les conditions pour bénéficier de ladite aide. 27 clubs n'ont toujours pas répondu.

Action : Un dernier rappel doit être envoyé (secrétariat). Ensuite, il sera procédé aux paiements sur base des renseignements en notre possession. (Jean)

6. Lettre épreuves sportives

Compte tenu de la décision prise au point 4 supra et étant donné le fait qu'aucune modification tarifaire ne doit être validée par le Conseil d'administration, la lettre annuelle de renseignements pour les épreuves sportives peut être envoyée aux clubs.

Action : Jean se charge d'adapter la lettre.

7. Facturation cotisations 2021

Didier demande où en est la facturation des cotisations 2021 non payées pour les clubs non organisateurs.

Le BE est d'avis que le système mis en place (croisement des paiements avec un paiement anticipatif pour les organisateurs et un paiement autorisé jusqu'au 30 novembre de l'année civile en cours pour les autres) rend le suivi comptable et administratif très ardu. Une modification des statuts visant à changer la date du 30 novembre en 31 janvier devrait être envisagée.

Action : Jean et Cindy se chargent d'envoyer les factures à payer aux clubs qui n'ont pas encore payé leur cotisation annuelle 2021.

8. Calendrier wallon 2022 - Moto de loisirs

Ne voyant rien venir du côté des représentants FMWB au sein de la CNML, Didier a envoyé les demandes de dates au calendrier Loisirs 2022 aux différents clubs en mentionnant avec précision les communications qui doivent être faites pour les différents versements.

Action : Comme il n'y a officiellement plus de commission de tourisme côté FMWB, le Président charge Marc de préparer le calendrier côté wallon.

9. Dates CA FMWB

2 réunions du Conseil d'administration doivent être prévues : l'une début novembre et l'autre entre le 5 et le 15 décembre (conformément aux statuts).

Action : Didier se charge de déterminer les dates et d'envoyer les convocations en présentiel.

10. AG 2022 : Qui ? – Quand ?

La date de l'AG 2022 est fixée au 19 mars 2022. La charge de l'organisation sera du ressort de la Section provinciale de Namur.

Action : Prévenir Michel Fiévet (Marc ou Didier)

11. Contrats ADEPS 2022

Didier informe le BE que 2 des 3 contrats ADEPS seront reconduits pour 2022 : il s'agit de Amandine Verstappen et Antoine Magain. Malheureusement, Loris Cresson n'a pas atteint les objectifs fixés ces 2 dernières années. Son contrat n'est pas prolongé.

Il a également été décidé de commun accord (ADEPS et FMWB) d'organiser une entrevue avec le papa d'Amandine et d'inviter celle-ci à participer aux différents stages organisés dans le cadre des journées JTW MX.

12. Divers

- Sélection JTW 2022 MX et enduro
 - Les sélections 2022 se feront sur base de CV. Thierry se charge de rédiger un dossier complet
 - Les pilotes reconduits devront être désignés par le GT MX Wallon avec les coachs.
 - Il est décidé que l'indemnité des coachs pour 2022 sera fixée à 150 € pour les brevetés ADEPS. Les coachs qui ne sont en possession des brevets généraux au 30 juin 2022 seront rémunérés au tarif de 90 €.
 - Marc précise que l'aide au niveau mécanique peut également être déduite du Plan Programme – Axe 1.
- Facturation stages ADEPS 2021
 - Les factures ont été envoyés aux différents centres ADEPS concernés le 5 octobre 2021
- Championnat FMWB 2021 en MX
 - La remise des prix aura lieu le 6 novembre dans le cadre de la remise des prix FPCNA. Les 3 premiers pilotes des 11 catégories seront récompensés.
 - Didier, qui ne pourra malheureusement pas être présent, se charge de la confection et de l'envoi des diplômes à Josiane.
 - Josiane se charge de commander les coupes et Stéphane Laurent s'occupe des vareuses.

Fin du bureau à 18h00

Didier Frérot, Président